



10.026

Finanzhilfen für familienergänzende Kinderbetreuung. Änderung**Aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. Modification**

BURKHALTER DIDIER

Burkhalter Didier, conseiller fédéral: Cela donne l'impression que seule la Confédération participe au financement. Donc, qu'est-ce qui empêche les différents partenaires – par exemple les cantons, les communes et les privés – de se concentrer sur les structures existantes, précisément parce que c'est plus simple? Et qu'est-ce qui empêche la Confédération, dans le cadre de son programme d'impulsion, de concentrer les moyens précisément là où les besoins sont les plus importants?

Comme cela a été dit, c'est le nombre de places, ainsi que leur répartition, qui importe. Je partage cet avis. Mais, compte tenu des moyens à disposition – qui sont très limités –, il faudra faire en sorte que les projets puissent être lancés. La plupart des projets de développement se feront parce qu'ils sont plus faciles à réaliser, tandis qu'il y a plus de risques que les nouveaux projets ne soient pas mis en

AB 2010 S 822 / BO 2010 E 822

route sans le programme d'impulsion. Je vous le dis simplement: c'est une question politique. Si vous voulez avoir l'effet maximal du programme d'impulsion, il faut qu'il s'applique là où les besoins sont les plus importants. Cela dit, encore une fois, si vous décidez d'élargir le champ d'application de ce programme, compte tenu des moyens à disposition, nous devons vraisemblablement aussi revoir les bases pour définir ce qu'est vraiment une extension importante; nous devons aussi revoir cela au niveau de l'ordonnance. Et nous ne pourrons pas satisfaire à toutes les demandes. Cela doit être dit clairement. Ce n'est pas parce que tout le monde souhaite quelque chose que le crédit sera suffisant pour satisfaire à l'ensemble des demandes.